

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 JANVIER 2018 – 19H00

Salle d'honneur –Pluvy - POMEYS

Membres présents : Michel BONNIER (Aveize), Pascal FICHET (Brullioles), Catherine LOTTE, Michel VENET (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Marc BENES (Chatelus), Norbert DUPEYRON (Chevières), Philippe BONNIER (Coise), Jean Claude PICARD (Duerne), Patrice CARTERON (Grammond), Marcel BERNE (Grézieu le Marché), Nicolas MURE, Gilles CHAVEROT (Haute Rivoire), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Fabrice BOUCHUT, Jean Michel CALVI (Larajasse), Isabelle GOUBIER (Les Halles), Bruno GOUJET (Longessaigne), François DUMONT (MARINGES), Philippe GARNIER (Meys), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Bernard CHAVEROT (Montrottier), Jean Marc GOUTAGNY (Pomeys), Guy SAULNIER (Souzy), Daniel FOL (St Clément les Places), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Christian RIVOIRE (St Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE (St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Nathalie FAYET, Michel BONNARD, Monique CHARDON (St Martin en Haut), Jérôme BANINO, Agnès GRANGE, Bruno THIOLLIER (St Symphorien sur Coise), Michel GUILLARME, Gérard VULPAS (Ste Foy l'Argentière), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine), Bernard CHAZELLES (Villechenève), Jean-Jacques VRAY (VIRICELLES), Hervé MICHEL (VIRIGNEUX)

Membres excusés : Yvette BRETONNIER (pouvoir donné à Pierre VARLIETTE - St Laurent de Chamousset), Véronique GILLOT (Montrottier), Sylvie THOUVENIN (pouvoir donné à Jérôme BANINO – St Symphorien s/Coise)

Membres absents :

Agents présents : Geneviève GOUTAGNY (DGS), Laurence GIACOMINI et Bernadette RELAVE (assistantes des élus)

Membres invités : Daniel BONNIER (St Denis sur Coise)

RECOMPOSITION TERRITORIALE

Installation des nouveaux conseillers

Le conseil communautaire,

- Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-29-002 en date du 29 décembre 2017, portant élargissement du périmètre de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, au 1^{er} janvier 2018, à 7 communes ligériennes (Châtelus, Chevières, Grammond, Maringes, St Denis s/Coise, Viricelles et Virigneux) ainsi qu'à la commune rhodanienne de Ste Catherine
- Vu l'article L5211-10 et L5211-6-2 du CGCT précisant que l'extension du périmètre d'une communauté ne remet pas en cause le mandat des membres du bureau car la communauté reste la même personne morale et les membres du bureau ont été élus pour un mandat d'une durée identique à celle du conseil communautaire
- Considérant que le droit commun implique qu'il y a lieu d'élire uniquement les vice-présidents manquants dont le nombre sera déterminé par une prochaine délibération
- Vu la proposition de Monsieur le Président de procéder à un vote à bulletin secret pour répondre à la question : êtes-vous d'accord pour compléter l'exécutif ?

Par 39 « oui », 1 « non » et 3 « blancs »,

APPROUVE la proposition de ne procéder qu'à l'élection des vice-présidences manquantes

Fixation du nombre de vice-présidences

Le conseil communautaire,

- Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-29-002 en date du 29 décembre 2017, portant élargissement du périmètre de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, au 1^{er} janvier 2018, à 7 communes ligériennes (Châtelus, Chevières, Grammond, Maringes, St Denis s/Coise, Viricelles et Virigneux) ainsi qu'à la commune rhodanienne de Ste Catherine
- Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents
- Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article précité, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif soit 13 vice-présidents pour la communauté de communes des Monts du Lyonnais ;
- Considérant qu'il convient que le conseil communautaire procède à l'élection des vice-présidents, mais qu'auparavant il importe d'en fixer le nombre ;

A l'unanimité des membres présents,

FIXE à 13 le nombre de vice-présidents de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

Election des vice-présidences manquantes

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération du 16 janvier 2017 fixant à 10 le nombre de vice-présidences à compter du 1^{er} janvier 2017
- Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-29-002 en date du 29 décembre 2017, portant élargissement du périmètre de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, au 1^{er} janvier 2018, à 7 communes ligériennes (Châtelus, Chevières, Grammond, Maringes, St Denis s/Coise, Viricelles et Virigneux) ainsi qu'à la commune rhodanienne de Ste Catherine
- Vu la démission de M. Thomas GASSILLOUD, 4^{ème} Vice-Président, en raison de son mandat de Député du Rhône
- Vu la délibération dans cette même séance (9/01/2018) portant au nombre de 13 les vice-présidences de la CCMDL
- Vu les candidatures successives

PREND ACTE des résultats de vote suivants

4^{ème} VICE PRESIDENT

Mme Catherine LOTTE et M. Jérôme BANINO se portent candidats à la 4^{ème} vice-présidence. Il est alors procédé au vote.

Nombre de votants	43
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	43
Nuls	0
Blancs	1
Suffrages exprimés	42
Majorité absolue	22
Ont obtenu	Voix
Jérôme BANINO	34
Catherine LOTTE	7
Norbert DUPEYRON	1

Monsieur Jérôme BANINO, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, est donc proclamé 4^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

11^{ème} VICE PRESIDENT(E)

Monsieur Norbert DUPEYRON se porte candidat à la 11^{ème} vice-présidence. Il est alors procédé au vote.

Nombre de votants	43
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	43
Nuls	0
Blancs	2
Suffrages exprimés	41
Majorité absolue	22

Ont obtenu	Voix
Norbert DUPEYRON	37
Gilles CHAVEROT	2
Catherine LOTTE	2

M Norbert DUPEYRON, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, est donc proclamé 11^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

12^{ème} VICE PRESIDENT(E)

Messieurs Patrice CARTERON et Gilles CHAVEROT se portent candidats à la 12^{ème} vice-présidence. Il est alors procédé au vote.

Nombre de votants	43
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	43
Nuls	0
Blancs	1
Suffrages exprimés	42
Majorité absolue	22

Ont obtenu	Voix
Patrice CARTERON	34
Gilles CHAVEROT	8

M Patrice CARTERON, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, est donc proclamé 12^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

13^{ème} VICE PRESIDENT(E)

Madame Catherine LOTTE et Monsieur Jean-Louis CASSE se portent candidats à la 13^{ème} vice-présidence. Il est alors procédé au vote.

Nombre de votants	43
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	43
Nuls	0
Blancs	2
Suffrages exprimés	41
Majorité absolue	22

Ont obtenu	Voix
Jean-Louis CASSE	31
Catherine LOTTE	7
Guy SAULNIER	3

M Jean-Louis CASSE, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, est donc proclamé 13^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

PROCLAME Monsieur Jérôme BANINO, conseiller communautaire, élu 4^{ème} vice-président et le déclare installé.

PROCLAME Monsieur Norbert DUPEYRON, conseiller communautaire, élu 11^{ème} vice-président et le déclare installé.

PROCLAME Monsieur Patrice CARTERON, conseiller communautaire, élu 12^{ème} vice-président et le déclare installé.

PROCLAME Monsieur Jean-Louis CASSE, conseiller communautaire, élu 13^{ème} vice-président et le déclare installé.

RAPPELLE les vice-présidences désignées lors du conseil du 16 janvier 2017

- Monsieur Gérard VULPAS, conseiller communautaire, élu 1^{er} vice-président
- Monsieur Jean Claude PICARD, conseiller communautaire, élu 2^{ème} vice-président
- Monsieur Bernard CHAVEROT, conseiller communautaire, élu 3^{ème} vice-président
- Monsieur Pierre VARLIETTE, conseiller communautaire, élu 5^{ème} vice-président
- Monsieur Michel BONNIER, conseiller communautaire, élu 6^{ème} vice-président
- Madame Marie Luce ARNOUX, conseillère communautaire, élue 7^{ème} vice-présidente
- Monsieur Philippe BONNIER, conseiller communautaire, élu 8^{ème} vice-président
- Madame Marie Charles JEANNE conseillère communautaire, élue 9^{ème} vice-présidente
- Monsieur Jean Michel CALVI, conseiller communautaire, élu 10^{ème} vice-président

Modification statutaire

Le conseil communautaire,

- Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-29-002 en date du 29 décembre 2017, portant élargissement du périmètre de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, au 1^{er} janvier 2018, à 7 communes ligériennes (Châtelus, Chevières, Grammond, Maringes, St Denis s/Coise, Viricelles et Virigneux) ainsi qu'à la commune rhodanienne de Ste Catherine
- Considérant la nécessité d'harmoniser toutes les compétences qui peuvent l'être au 01/01/2018 sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais
- Vu la proposition de modification de l'article 3 de l'arrêté interpréfectoral susmentionné portant sur les compétences exercées par la CCMDL

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la modification des compétences et des statuts de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais à compter du 1^{er} janvier 2018 telle que présentée

Le Président
Régis CHAMBE

